

# Bilan positif de l'activité de la Caisse des Ecoles qui a tenu son assemblée générale samedi (suite)

Après avoir montré les grandes lignes et la diversité des activités de la Caisse des Ecoles, M. Autran, en conclusion à son rapport, déclarait :

« On peut encore accroître ces activités. Nous y parviendrons avec le concours de tous nos adhérents. Nous atteignons en 1958, 2.500 adhésions : adhésions de parents d'élèves, d'amis de l'école laïque, de personnalités diverses, de membres du corps enseignant.

« Nous devons unir nos efforts pour réaliser nos objectifs. Et l'un de nos soucis majeurs doit être la défense de l'Ecole laïque.

« Depuis plusieurs années, elle reçoit des coups très durs. Ce n'est un secret pour personne qu'il manque en France des milliers de postes d'instituteurs et de professeurs, qu'il manque des locaux, que notre pays est placé au 25<sup>me</sup> rang des nations pour ce qui est de l'Education Nationale. De plus, les fameuses lois anti-laïques ont favorisé dangereusement l'enseignement confessionnel.

« Cependant, une majorité de parlementaires laïques existe à l'Assemblée Nationale ».

M. Autran apporte des précisions à ce sujet : le 19 février, la commission de l'Education Nationale avait à élire les membres du Conseil d'Administration du Bureau Universitaire des Statistiques.

Les 2 candidats laïques ont obtenu 38 et 21 voix.

Le candidat anti-laïque : 18 v  
Il fallait élire également les membres de la commission de contrôle des publications destinées à l'enfance.

Les deux candidats laïques ont obtenu 22 et 21 voix.

Le candidat anti-laïque a obtenu 19 voix.

« Dans ces conditions, poursuit M. Autran, il est possible d'obtenir l'abrogation des lois anti-laïques Marie-Barangé. Il faut pour cela obtenir d'un certain nombre de députés le respect de leurs engagements électoraux. »

« L'école laïque, l'école de la République, est la grande école de la concorde et de la liberté. Il nous faut la défendre.

« Le personnel enseignant de son côté nous apporte un concours précieux. Si à ces bonnes volontés viennent s'ajouter celles des parents d'élèves, des amis de l'enfance, nous ferons de la caisse des écoles une organisation encore plus belle et capable de grandes choses, une organisation qui répondra aux tra-

ditions républicaines et laïques des Seynois, une organisation capable de défendre efficacement l'école de la République, c'est-à-dire l'école de la fraternité, de justice sociale, du progrès et de la paix. »

## RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Après ce rapport d'activité, l'assemblée poursuit sa séance, sous la présidence de M. Coste, par le renouvellement du Bureau qui se compose de la façon suivante :

6 représentants de droit :

M. Merle, député-maire.

M. Simon, inspecteur primaire

M. Coste, représentant l'Inspection Primaire.

MM. Peire, Faber et Autran, de la Commission de l'Instruction Publique du Conseil municipal.

6 membres sortants réélus à l'unanimité : MM. Bender, Grisoul, Lavigne, Scaglia, et Mesdames Poncet et Ravenstein.

3 nouveaux membres élus à l'unanimité : MM. Matteoli, Stauffer et Giraudo.

P. C.